



# Ligue Rhône-Alpes de volley-ball

Olympiade 2012-2016

Saison 2016-2017

Vaulx en Velin, le 10 novembre 2016

Réf. ST - BP L - n° 023

Destinataires : **Groupements sportifs**  
**Comité directeur**  
**Comités départementaux**  
**FFVB**

**BUREAU EXECUTIF**  
**Procès-verbal n° 02**  
**Réunion du 18 octobre 2016**

Présents : Michel Carras, Jean-Michel Ficheux, Béatrice Perrier, Thierry Placette (arrivée 20h35), Bernard Thivillier, Nathalie Turin, Pierre Vouillot

Invité : Serge Deloutre, Directeur de Sport Partner Conseil

## 1 - Etude du projet de partenariat avec ERREA

On remercie Serge Deloutre d'avoir répondu présent à notre invitation.

Michel présente l'objectif poursuivi par la Ligue : mettre en place un partenariat avec un équipementier, non seulement pour les commandes propres à la Ligue, mais également pour faire profiter les clubs de remises, l'idéal étant que ce partenariat permette d'obtenir une dotation en matériel pour les techniciens de la Ligue.

Pierre ajoute que la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes est en cours de création. Qu'à terme ce sont donc 13 départements (11 comités), plus de 150 clubs, donc gros potentiel.

Serge Deloutre se présente. Il a créé Sport Partner Conseil (SPC) il y a 7-8 ans. En 2010, lorsqu'il a arrêté son activité à la FFVB, il a été contacté par ERREA pour être conseiller, commercial et développer le réseau hors métropole. ERREA est ainsi devenu un partenaire de Sport Partner Conseil, comme d'autres équipementiers (sport wear Shilton, mikasa, molten, wilson, sportfrance...). Il y a aussi une branche événementielle.

Serge a mis en place des partenariats, essentiellement dans le basket (Fédération), un peu dans le volley-ball (quelques clubs, pôle espoir féminin).

Le fonctionnement que Serge préconise est le suivant. Partenariat sur un cycle de 2 à 4 ans (des clauses d'interruption sont prévues). La Ligue achète à Sport Partner avec des remises sur les prix publics de 30 % à 50 % et des facilités de paiement sans intérêt. Sport Partner achète à ses fournisseurs à prix négociés.

Date d'approbation : 25/11/2016

Date de diffusion : 10/11/2016

Auteur : Béatrice Perrier



Site internet : [www.lravb.fr](http://www.lravb.fr)

Rhône-Alpes Région



SPC s'engage à appliquer une remise de 35 % sur prix publics pour toute commande de clubs se présentant de la part de la Ligue.

La Ligue étant porteur d'affaire, elle perçoit des royalties à hauteur de 15 % des achats des clubs.

Il est également possible que la Ligue soit maître d'œuvre et qu'elle s'occupe de relayer les commandes clubs.

Dans les deux cas, il n'y a pas d'obligation de volume d'achat, pas d'exclusivité particulière. SPC demande juste des photos des équipes habillées pour son site internet.

Serge nous donne des catalogues errea 2016, les tarifs mikasa partenaires 2016-2017, Molten, la liste des autres partenaires fournisseurs avec Sport Partner Conseil, un projet de convention. Il nous laisse réfléchir et reste à notre disposition par mail ou téléphone.

Les membres du Bureau poursuivent la discussion après le départ de Serge.

Tout le monde trouve que ce qui a été présenté est séduisant. La Ligue n'est pas contrainte, il n'y a pas d'engagement de volume. Les clubs sont libres également.

La solution retenue est celle où la Ligue est porteur d'affaire.

Il est discuté la possibilité de faire bénéficier les comités d'une partie des royalties perçues par la Ligue.

A l'unanimité, le Bureau décide de s'engager. La proposition de signature d'une convention sera faite au prochain comité directeur.

## **2 - Préparation, organisation des AG du 17 décembre 2016**

Pierre nous informe que le lieu a été trouvé : Salle des Magnolias, espace Pestourie, 11 rue Roger Salengro à Bron.

Dans un premier temps, il y aura l'accueil des clubs de Rhône-Alpes et la tenue d'une AG avec l'ordre du jour suivant :

- Bilan financier saison 2015/2016
- Bilan perspectives Beach

Les clubs de l'Auvergne arrivent à ce moment-là.

Accueil des clubs de l'Auvergne

Présentation des documents : statuts, règlement intérieur, protocole de fusion de la future ligue

Chaque Ligue procède à l'Approbation de ces documents.

Est ensuite ouverte l'AG constitutive de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley Ball, avec l'ordre du jour suivant :

- Election du Comité Directeur
- Election des représentants de la LARAVB (1 homme, 1 femme) au CA de la FFVB
- Election des délégués de la LARAVB aux AG de la FFVB
- Election des 10 élus de scrutin de liste au CA de la FFVB

Pierre se renseigne sur l'équipement de la salle en connexion wifi pour que les clubs puissent voter sur place.

Il serait plus aisé que les clubs aient accès au vote sur l'ensemble de la période du 10 au 17 décembre 2016, et que le jour de l'AG seuls les clubs n'ayant pas encore voté le fasse. Pierre interroge la FFVB sur la faisabilité.

### **3 - Point sur la fusion**

Pierre distribue le projet de protocole travaillé avec Jean-Michel. Il informe le Bureau que ce protocole est soumis à la commission régionale statuts et règlements.

Sauf avis contraire de ladite commission, le protocole sera transmis au service juridique fédéral.

**Le prochain comité directeur aura lieu vendredi 25 novembre 2016 à 19h30 à Bron.**

Fin de la réunion à 22h30

La Secrétaire générale  
Béatrice Perrier